

Rôles et responsabilités

Comité Aile Jeunesse · Chambre de commerce

Comme tout comité bénévole, un comité Aile Jeunesse doit fonctionner efficacement pour accomplir sa mission jeunesse au sein de la chambre de commerce. Cela implique que chaque membre sache clairement quel est son rôle, ce qu'on attend d'elle ou de lui, et comment il ou elle contribue aux objectifs du comité.

Ce document a pour but de clarifier les attentes envers chaque personne impliquée et de favoriser un fonctionnement harmonieux et mobilisant du comité AJ.

Il présente les rôles et responsabilités pour quatre positions clés :

1. Le comité AJ comme entité
2. La présidence du comité AJ
3. Le membre du comité AJ
4. Le coordonnateur ou la coordonnatrice de la chambre de commerce

Pour chacune d'elles, nous vous invitons à vous poser ces deux questions :

1. Cette responsabilité est-elle connue au sein de notre comité ? **(C)**
2. Est-elle respectée dans notre fonctionnement ? **(R)**

C = Cette responsabilité est-elle **connue** au sein de votre comité ? R = Est-elle **respectée** dans votre fonctionnement ?

1 — Le comité AJ comme entité

| | C | R |
|---|---|---|
| Assure l'accomplissement de la mission jeunesse en cohérence avec la vision de la chambre de commerce | | |
| Définit les orientations et les objectifs annuels du comité, en collaboration avec la chambre de commerce | | |
| Travaille sur une proposition de plan d'action annuel et le fait valider par la chambre | | |
| Met en place et respecte les règles de fonctionnement et les politiques de la chambre de commerce | | |
| S'assure que les activités du comité sont conformes aux orientations et aux valeurs de la chambre | | |
| Supervise la gestion des ressources du comité, incluant le budget alloué et les bénévoles | | |
| Veille à une composition optimale du comité en s'assurant d'une diversité de profils, de compétences et de secteurs | | |
| S'assure que le climat au sein du comité est positif, inclusif et mobilisant | | |

| | | |
|---|--|--|
| Recrute, intègre et forme les nouveaux membres, en s'assurant de leur engagement envers la mission jeunesse | | |
| Approuve les dépenses du comité en veillant à l'utilisation efficace des ressources disponibles, selon les politiques mises en place par la chambre | | |
| Travaille constamment à améliorer ses pratiques de fonctionnement et de gouvernance interne | | |
| Assure la visibilité et le rayonnement de la mission jeunesse auprès des membres de la chambre | | |

2 — La présidence du comité AJ

| | C | R |
|--|---|---|
| Siège au conseil d'administration de la chambre de commerce à titre de représentant-e de la jeunesse, selon les règlements de la chambre | | |
| Agit comme porte-parole officiel-le du comité AJ auprès de la direction et du CA de la chambre | | |
| Anime les réunions du comité AJ et s'assure du bon déroulement des échanges | | |
| Veille à ce que les membres aient toutes les informations nécessaires pour participer activement | | |
| Assure le suivi du plan d'action annuel et rend compte des avancements au coordonnateur ou à la coordonnatrice | | |
| Mobilise et motive les membres du comité autour de la mission jeunesse | | |
| Maintient une relation de collaboration étroite et respectueuse avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la chambre | | |
| Respecte le cadre établi par la chambre de commerce et n'intervient pas dans les opérations qui relèvent de la coordination | | |
| Assure une gestion saine des conflits et des divergences d'opinion au sein du comité | | |
| Participe activement au recrutement et à l'intégration des nouveaux membres du comité | | |
| S'assure de la préparation et du transfert des connaissances en vue du renouvellement de la présidence | | |
| Représente la voix des jeunes professionnel-les auprès des instances de la chambre et, le cas échéant, du RJCCQ | | |

3 — Le membre du comité AJ

| | C | R |
|--|---|---|
|--|---|---|

| | | |
|---|--|--|
| Comprend parfaitement son engagement et respecte les rôles dévolus à la présidence et à la chambre de commerce | | |
| Participe activement aux réunions et aux activités du comité, en faisant preuve d'engagement et d'un niveau d'éthique exemplaire | | |
| Pose des questions pertinentes et constructives pour aider le comité à progresser et à atteindre ses objectifs | | |
| Accepte de se former régulièrement sur ses rôles, responsabilités et sur le fonctionnement de la chambre | | |
| Participe de manière active aux sous-comités et travaille en collaboration avec les autres membres pour atteindre les objectifs fixés | | |
| Respecte les idées et opinions des autres membres, en faisant preuve d'une écoute active et attentive | | |
| Déclare toutes les possibilités de conflits d'intérêt, qu'elles soient réelles ou potentielles | | |
| Contribue au rayonnement du comité AJ auprès de son réseau professionnel et personnel | | |

4 — Le coordonnateur ou la coordonnatrice de la chambre de commerce

| | C | R |
|---|---|---|
| Assure le lien entre le comité AJ et la direction de la chambre de commerce | | |
| Soutient le bon fonctionnement et le déroulement des réunions du comité AJ | | |
| Communique les orientations, les politiques et les ressources de la chambre au comité AJ | | |
| Accompagne la présidence dans son rôle de leadership et de mobilisation des membres | | |
| Produit et communique des rapports sur les activités du comité AJ à la direction de la chambre | | |
| Propose au comité les décisions et les ressources nécessaires à son bon fonctionnement | | |
| Assure une gestion efficace des ressources allouées au comité AJ | | |
| Contribue au recrutement et à la rétention des membres du comité AJ | | |
| Agit en tant que représentant-e de la chambre auprès du comité AJ | | |
| S'assure du bon déroulement des opérations en respectant les politiques de la chambre | | |
| Établit et gère le budget alloué au comité AJ et assure le suivi financier | | |
| Assure de bonnes relations entre le comité AJ et les autres instances de la chambre de commerce | | |

Et puis ? Quel est le verdict ?

Votre comité AJ connaît-il l'ensemble des rôles et responsabilités de chacun ?

Et s'ils sont connus, sont-ils respectés ?

Des rôles clairs et partagés sont la fondation d'un comité AJ efficace et mobilisant. Chaque membre, chaque présidence et chaque coordonnateur ou coordonnatrice a un rôle distinct mais complémentaire à jouer dans la réussite de la mission jeunesse.

Une compréhension commune des responsabilités permet d'éviter les zones grises, de prévenir les conflits et de maximiser l'impact des actions jeunesse au sein de la chambre de commerce.